



Recueil de publication des délibérations

N° 2025-004

Mis en ligne le 30 avril 2025

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal du 28 avril 2025

1. Création d'un emploi temporaire dans la filière technique
2. Approbation du Compte de Gestion du budget général dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur
3. Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Commerce-Cabinet médical » dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur
4. Approbation du Compte Administratif 2024 du budget général de la commune
5. Approbation du Compte Administratif 2024 du budget annexe « Commerce-Cabinet médical » de la commune
6. Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 des budgets primitifs 2025
7. Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2024
8. Subventions exceptionnelles pour deux associations de la commune
9. Mise à jour des tarifs de location de la salle de musique
10. Tarifs des encarts publicitaires du magazine d'information municipal
11. Tarifs séjour Viv'Ados à Brocéliande : Eté 2025
12. Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'information »
13. Jumelage avec la commune de Montoire-sur-le-Loir et création d'un partenariat avec le comité de jumelage.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_040 – Création d'un emploi temporaire dans la filière technique

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité à savoir : surcroît d'activité au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique.
- Durée du contrat : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs
- Temps de travail : 35h
- Nature des fonctions : Agent de maintenance des bâtiments
- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux
- Niveau de rémunération : Indice Majoré compris entre 366 et 450 (sous réserve de l'évolution du point d'indice)

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants,
- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_041 – Approbation du Compte de Gestion du budget général dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (Annexe 1-2025-041)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_042 – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe " Commerce-Cabinet médical " dressé par M. GUILGAULT Vincent, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget « Commerces-Cabinet médical » dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (Annexe 1-2025-042)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_043 – Approbation du Compte Administratif 2024 du budget général de la commune

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, (« Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »), le Conseil Municipal procède à l'élection de son Président.

Madame Brigitte LECOURT est élue présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 1-2025-043)

Madame Catherine GALAND présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF
	Budget Général
	Fonctionnement
Dépenses	2 620 522,93
Recettes	3 104 089,66
Résultats de l'exercice	483 566,73
Excédent reporté	566 474,37
Solde total de la section de fonctionnement	1 050 041,10

	Investissement
Dépenses	2 180 081,91
Recettes	994 775,94
Résultat de l'exercice	-1 185 305,97
Excédent reporté	846 399,45
Solde total de la section d'investissement	-338 906,52
	Restes à réaliser
Dépenses	204 292,61
Recettes	66 338,64
Besoin de financement	-137 953,97

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

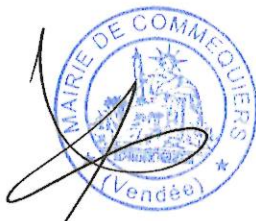
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire

Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_044 – Approbation du Compte Administratif 2024 du budget annexe " Commerce-Cabinet médical " de la commune

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, (« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »), le Conseil municipal procède à l'élection de son président.

Madame Brigitte LECOURT est élue présidente.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 1-2025-044)

Madame Catherine GALAND présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « COMMERCE-CABINET MEDICAL »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	23 829,08
Recettes	16 544,15
Résultat de l'exercice	-7 284,93
Solde antérieur	-64 967,37
Solde total de la section de fonctionnement	-72 252,30
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 083,90
Recettes	17 902,19
Résultat de l'exercice	8 818,29
Excédent reporté	54 150,25
Solde total de la section d'investissement	62 968,54

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire

Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_045 – Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 des budgets primitifs 2025

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 (Annexes 1-2025-045 ; 2-2025-045 ; 3-2025-045 ; 4-2025-045)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 620 522,93
Recettes	3 104 089,66
Résultat de l'exercice	483 566,73
Résultat de fonctionnement reporté N-1	566 474,37
RESULTAT CUMULE 2024	1 050 041,10

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 180 081,91
Recettes	994 775,94
Résultat de l'exercice	-1 185 305,97
Excédent d'investissement reporté N-1	846 399,45
BESOIN DE FINANCEMENT	-338 906,52
RESTES A REALISER	
Dépenses	204 292,61
Recettes	66 338,64
SOLDE RESTE A REALISER	-137 953,97

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Au compte 1068 – section d'investissement	476 860,49
Report en fonctionnement R002	573 180,61

BUDGET ANNEXE COMMERCE / CABINET MEDICAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	16 544,15
Dépenses	23 829,08
Résultat de l'exercice	– 7 284,93
Résultat de fonctionnement reporté N-1	– 64 967,37
RESULTAT CUMULE 2024	– 72 252,30

INVESTISSEMENT	
Recettes	17 902,19
Dépenses	9 083,90
Résultat de l'exercice	8 818,29
Excédent d'investissement reporté N-1	54 150,25
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	62 968,54

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Report en investissement (R001)	62 968,54
Report en fonctionnement (D002)	– 72 252,30

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire

Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris acte
27	19	23

Vote
Pris acte

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_046 – Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2024

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Considérant que ce bilan doit être annexé au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous

Date de l'acquisition	Délibération	Localisation du bien	N° de parcelle	Motif	Nom du vendeur	Montant
NEANT						

Considérant l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Date de l'acquisition	Délibération	Localisation du bien	N° de parcelle	Motif	Nom de l'acheteur	Montant
19 février 2024	2023_109 4 décembre 2023	17 rue Georges Clémenceau	AM55	Projet de renouvellement urbain de l'îlot centre-bourg	EPF de la Vendée	117 468.02 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune pour l'année 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 6

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_047 – Subventions exceptionnelles pour deux associations de la commune

M. BESSONNET informe le Conseil Municipal que deux associations de la commune ont déposé des demandes de subvention exceptionnelle.

En premier lieu, il s'agit de l'association « Commequiers Tennis de Table » qui sollicite la somme de 1 150.00 € en remboursement de l'achat de fournitures et de la fabrication de bancs, pour la salle de tennis de table du complexe sportif.

En second lieu, il s'agit de l'association « Commequiers Sport Basket Ball » qui sollicite la somme de 950.00 € pour l'achat :

- De planches pour la conception de bancs fermés servant d'assises pour les équipes et de stockage pour les ballons.
- De 6 mange-debout qui seront également utilisables par la municipalité.

Vu l'avis favorable de la commission « Bâtiments, Associations et sports »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'allouer :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 150.00 € à l'Association « Commequiers Tennis de Table »

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 950.00 € à l'Association « Commequiers Sport Basket Ball »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE COMMEQUIERS (Vendée)'. The stamp features a central emblem with a sun, a tree, and a building. A black ink signature is written over the stamp.

Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE COMMEQUIERS (Vendée)'. The stamp features a central emblem with a sun, a tree, and a building. A black ink signature is written over the stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_048 – Mise à jour des tarifs de location de la salle de musique

M. le Maire rappelle qu'une salle de musique a été créé dans le prolongement de l'annexe de la mairie.

Par la délibération 2024_036 en date du 8 avril 2024, des tarifs de location de cette salle ont été actés comme suit :

SALLE DE MUSIQUE	Associations à but non lucratif	Particuliers (Cours de musique payants)
	De la commune	Commune et hors commune
1/2 journée ou soirée	0 €	20 €
Journée	0 €	40 €

A ce jour, seules deux associations de la commune utilisent cette salle. En dehors de ces créneaux, elle reste inoccupée.

Compte-tenu des retours des professeurs de musique susceptibles de l'utiliser, qui estiment les tarifs trop élevés.

La commission « Bâtiments, Associations et sports » propose, pour les cours de musique payants, de supprimer les tarifs à la demi-journée et à la journée et de fixer un nouveau tarif de 50 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer le tarif de la salle de musique comme suit :

SALLE DE MUSIQUE	Associations à but non lucratif	Particuliers (Cours de musique payants)
	De la commune	Commune et hors commune
Tarif mensuel	0 €	50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_049 – Tarifs des encarts publicitaires du magazine d'information municipal

La municipalité de Commequiers publie son magazine d'information 2 fois par an.

Véritable outil de communication institutionnelle et événementielle, ce journal périodique est destiné à informer les habitants sur la vie communale : actualités, budget, projets, vie associative et économique, agenda des événements et manifestations, ...

Tiré à 2300 exemplaires, il est distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire communal.

Actuellement, il n'existe qu'un seul tarif de 37 € correspondant au format d'une carte de visite.

Le principe d'un tarif unique et ce format ne s'avèrent plus pertinents pour répondre aux besoins actuels.

Aussi, sur préconisation de la commission « Vie Locale », il est proposé au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs comme suit :

- 1/8 de page à 100€ pour 1 diffusion dans l'année
- 1/4 de page à 200€ pour 1 diffusion dans l'année
- 1/2 de page à 400€ pour 1 diffusion dans l'année

Considérant que la présente délibération annule et remplace les précédentes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des encarts publicitaires, comme énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_050 – Tarifs séjour Viv' Ados à Brocéliande : Eté 2025

M. Franck Molinet, adjoint chargé de la jeunesse et des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que l'équipe d'animation du Viv'Ados propose un séjour de 4 jours à Brocéliande. Cette sortie sera organisée du 29 juillet au 1^{er} août pour 16 jeunes de 11 à 14 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Le séjour prévoit l'hébergement, le transport, l'alimentation et les activités suivantes :

- Randonnée VTT
- Canoë
- Initiation à la fauconnerie
- Visite immersive des légendes à Paimpont

Monsieur Molinet présente le budget suivant ainsi que les propositions de tarifs :

Séjour Viv'Ados	Charges	Informations
Hébergement	235,20 €	Camping Val aux Fées de Concoret
Transport	842,47 €	2 locations de mini-bus (592,47 €) + carburant (250 €)
Alimentation	504 €	Coût moyen par personne et par jour : 7 € (4 repas)
Activités	1120 €	Activités payantes : - Rando vtt 256 € - Découverte des histoires et légendes 220 € - Canoë 256 € - Initiation Fauconnerie 300 € - Porte des songes (Visite immersive des légendes à Paimpont) 88 €
Total	2701,67 €	Le coût du séjour ne prend pas en compte les charges RH. Le coût de revient par jeune est 168,85 € (Réf : 166,95 € en 2024)

Le souhait de la commune est de proposer un séjour accessible au plus grand nombre et de développer les activités artistiques et culturelles pour un montant ne dépassant pas 150 euros par jeune.

Séjour Viv'ados	QF : 0/900	QF : 901/1400	QF : 1401 et +
Séjour Brocéliande	124 €* 124 €	132 €* 132 €	150 €
*Proposition Aide tarification (Réf tranche QF CIAS)	-26 euros (-6,50/jour)	-18 euros (-4,50/jours)	0

Le reste à charge pour la commune est de 301.60 € pour le coût global du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les différents tarifs par jeune, pour le séjour organisé du 29 juillet au 1^{er} août 2025 à Brocéliande.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_051 – Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au transfert du service commun " Système d'information "

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à une ou plusieurs de ses communes membres et, à un ou plusieurs établissements publics rattachés, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Le service « Informatique » de l'Agglomération gère la totalité des systèmes informatique, téléphonie fixe et mobile, impression, logiciel, application, de l'ensemble des structures du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, soit 18 entités pour 1478 postes répartis sur 170 sites.

Le coût global de fonctionnement est de 600 K€/an avec un reste à charge de 400 K€.

Le groupe de travail « Système d'information » de l'Agglomération veut proposer une évolution de la facturation pour réduire sa quote-part à 300 K€, en proposant de modifier les principes de prise en charge :

Projets non mutualisés : Le principe retenu serait toujours le même que celui utilisé dans le cadre des assistances des communes (Ingénierie, Bâtiment, DCM, Marchés Publics), à savoir prise en charge par le demandeur à hauteur de 400 €/jour.

Coût par poste : Le montant de la maintenance par poste (1er janvier 2022) reste très bas par rapport aux autres intercommunalités du Département, 300 € en moyenne pour 100 € pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles. Il apparaît nécessaire d'augmenter cette prestation afin de répondre aux évolutions constantes des systèmes. Aussi le groupe de travail propose de passer de 100 à 150 € par poste

Au vu de la multiplicité des missions du service « Système d'Information », il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le mode de facturation.

D'autre part, il est proposé de définir les contours du forfait de base et du mode projet :

Forfait de base :

La maintenance annuelle intégrant toutes les prestations (support, projets communs, marché et renouvellement des équipements) ;
L'ajout de matériel sur des sites existants ;
Les projets mutualisés (ex : groupement de commandes matériel, télécommunications, solutions applicatives) ;

Des permanences à hauteur d'une ½ journée par mois dans les collectivités.

Forfait projet :

Les permanences au-delà de la ½ journée par mois incluse dans le forfait de base (pour les collectivités qui souhaitent une mise à disposition plus large) ;
Interconnexion ou intégration d'un nouveau site, d'un nouvel espace ou d'une extension ;
Application d'une nouvelle application non mutualisée ;
Développement d'une solution en place ;
Audit, étude ;
Événementiel (billetterie temporaire, feu d'artifice, festival, concert...).

Au vu de la multiplicité des missions du service commun « Système d'Information », il apparaît aujourd'hui nécessaire de :

- Faire évoluer la tarification du forfait de base ;
- Préciser les missions incluses dans le forfait de base ;
- Préciser les missions non comprises dans le forfait de base et faisant l'objet d'une facturation supplémentaire : mode « projets » ;
- Définir les modalités financières des missions non comprises dans le forfait de base (hors astreintes et permanences) : forfait « projets ».

Il est précisé que les missions non comprises dans le forfait de base (hors astreintes et permanences) ne seront facturées qu'à partir du 1er janvier 2025 (forfait projet).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération 21_085 du 14 décembre 2021 approuvant le transfert du service commun « Système d'Information » à compter du 1er janvier 2022,

Vu la délibération du 23_003 du 19 janvier 2023 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'information »,

Vu la délibération du 24_052 du 27 mai 2024 relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'information »,

Vu la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » signée en date du 20 janvier 2022,

Vu l'avenant n°1 à la convention susmentionnée en date du 17 mars 2023,

Vu l'avenant n°2 à la convention susmentionnée autorisé par le Conseil Communautaire du 11 avril 2024

Vu le projet d'avenant n°3 à ladite convention (Annexe1-2025-051)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information »
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	23

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 1
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2025.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAIGNEAU Elodie à Mme GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie à M. MOREAU Philippe, MOREAU Marie-Jeanne à M. MATHIAS Joseph, M. PETIT Antoine à M. JOLLY Jean-François

Absent(s) : Mme RECULEAU Hélène, MM : DEVAUD Fabrice, DOUILLARD Yoann, RENAUD Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. RABALLAND Nicolas

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Nicolas RABALLAND a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2025_052 – Jumelage avec la commune de Montoire-sur-le-Loir et création d'un partenariat avec le comité de jumelage.

Mme Sylvie MORNET rappelle que le jumelage, apparu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, se concentre aujourd'hui principalement sur les rencontres et les échanges entre administrations et citoyens, afin de développer des projets communs et des relations durables.

Dans ce cadre, la commune de Commequiers a souhaité se rapprocher d'une commune présentant des similitudes en termes de développement économique, de patrimoine et de population. La commune de Montoire-sur-le-Loir a répondu favorablement et avec enthousiasme à cette proposition de rapprochement

Pour qu'un jumelage soit actif, il doit reposer sur la volonté des élus ainsi que sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires, les rencontres associatives, culturelles et sportives constituent la base solide d'un partenariat efficace et porteur. Ainsi, depuis plusieurs mois, un comité de jumelage a été créé afin de mettre en place et de développer les relations avec la commune de Montoire-sur-le-Loir.

La commune souhaite établir un partenariat au moyen d'une convention (annexe 1-2025-052) afin de préciser les relations avec le comité de jumelage, où trois élus, dont le Maire et l'élue(e) en charge du Comité de Jumelage, siégeront de droit.

Le rôle du comité de jumelage sera de :

- Promouvoir le jumelage,
- Maintenir un lien permanent avec la commune jumelée,
- Coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- Proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- Définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- Assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

Les statuts de comité de jumelage sont prêts à être déposés à la Préfecture.

Vu les avis de la commission « Patrimoine-Culture » des 5 février et 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du comité de jumelage du 25 mars 2025 ;

M. le Maire procède à l'appel à candidature d'un conseiller municipal, membre de droit.

Madame Brigitte LECOURT propose sa candidature.

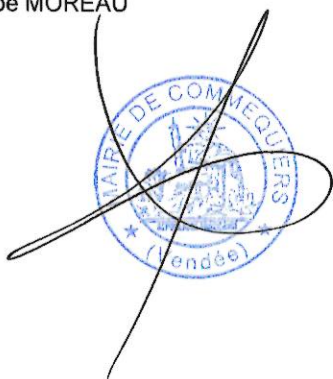
Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la création d'un jumelage avec la commune de Montoire-sur-le-Loir ;
- D'approuver l'approbation de la convention de partenariat avec le comité de jumelage ;
- De désigner les élus suivants comme membres de droit du comité de jumelage ;
 - Le Maire : Philippe MOREAU
 - L'élu(e) en charge du Comité de Jumelage : Sylvie MORNET
 - Un(e) conseiller(e) municipal(e) : Brigitte LECOURT
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire



Nicolas RABALLAND
Secrétaire de séance

